

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517700 Cables: OAU, ADDIS ABABA  
Website: [www.africa-union.org](http://www.africa-union.org)

---

**CONSEIL EXÉCUTIF**

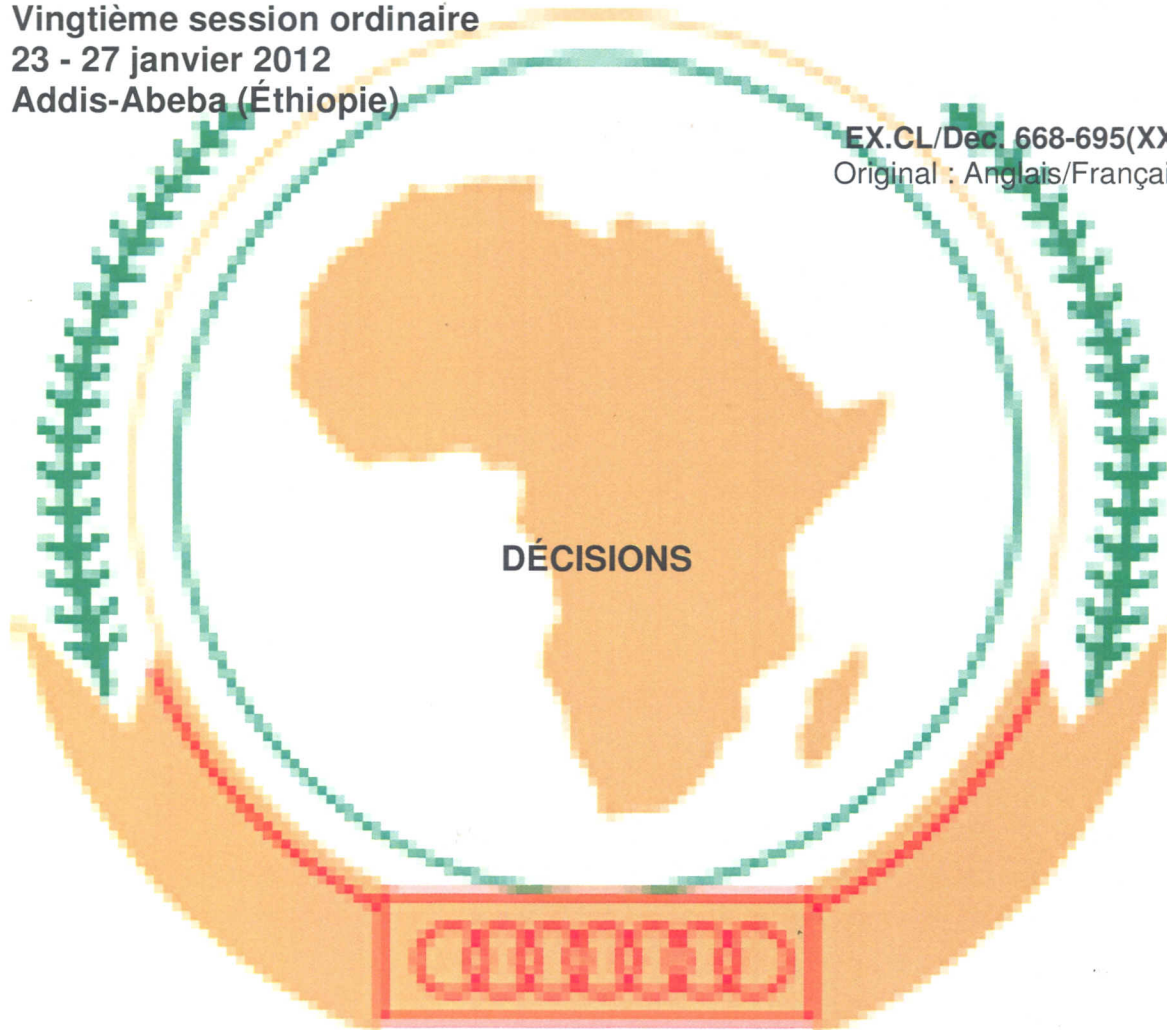
Vingtième session ordinaire

23 - 27 janvier 2012

Addis-Abeba (Éthiopie)

EX.CL/Dec. 668-695(XX)

Original : Anglais/Français



**DÉCISION SUR LE RAPPORT DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE AFRICAINE  
SUR LA DÉCENTRALISATION ET LE DÉVELOPPEMENT LOCAL (CADDEL)**

Doc : EX.CL/692(XX)

**Le Conseil exécutif,**

1. **PREND NOTE** du rapport sur la deuxième session ordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur la décentralisation et le développement local tenue à Maputo (Mozambique) du 8 au 10 août 2010 ;
2. **RAPPELLE** la Décision Assembly/AU/Dec.158 (VIII) adoptée par la huitième session ordinaire de la Conférence à Addis-Abeba (Éthiopie) en janvier 2007 sur la transformation de la Conférence ministérielle africaine sur la décentralisation et le développement local en une structure de l'Union africaine (UA) dans le cadre des Comités techniques spécialisés restructurés ;
3. **SE FELICITE** de la convocation de la deuxième session ordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur la décentralisation et le développement local et des progrès accomplis ;
4. **FÉLICITE** la République du Cameroun, Président sortant de la Conférence, pour son engagement et son leadership dans le soutien et la promotion du processus de la Conférence ministérielle africaine sur la décentralisation et le développement local ; et **INVITE** tous les autres États membres à s'engager davantage dans ce processus qui vise à définir et à renforcer la dimension locale du Programme continental de gouvernance et du Programme des valeurs partagées.
5. **APPROUVE** :
  - i) l'institution d'une Journée africaine de la décentralisation et du développement local le 10 août de chaque année ;
  - ii) la décision d'élaborer une Charte africaine des valeurs, des principes et des normes de la décentralisation et de la gouvernance locale ;
  - iii) la mise en place d'un Système continental de récompense pour la reconnaissance et la promotion de l'excellence dans la décentralisation et la gouvernance locale ; et
  - iv) le Plan stratégique à long terme 2011-2026 de la Conférence en tant que Programme de l'Union africaine, y compris la publication régulière d'un rapport sur l'état de la décentralisation et de la gouvernance locale ;

6. **ENCOURAGE** tous les États membres à participer à la commémoration de la Journée africaine de la décentralisation et du développement local le 10 août de chaque année ;
7. **DEMANDE** à la Commission de faire régulièrement rapport sur l'état de la mise en œuvre de la présente décision par l'intermédiaire du Comité des Représentants permanents (COREP).

